Lycée Jean MOULIN Montmorillon – CA du 06/04/2023

Le quorum étant atteint, M. Eple-Delcroix, proviseur de la cité scolaire, ouvre la séance à 18h13 en présence de 16 membres.

M Eple-Delcroix, proviseur, préside la séance et le secrétariat est assuré par M. Chaigne, adjoint gestionnaire.

1 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1.1. Approbation des procès-verbaux des CA du 20/02/2023 et 28/02/2023

Les membres du Conseil d'administration ont reçu le document suite à la séance du conseil d'administration indiquée ci-dessus et en ont pris connaissance.

L'approbation du procès-verbal du CA du 20/02/2023 est soumise au vote.

Votants	**: 16**
Pour	**: 13**
Contre	**: 01**
Abstentions	**: 02**

L'approbation de ce procès-verbal du CA du 28/02/2023 est soumise au vote.

Votants	**: 16**
Pour	**: 06**
Contre	**: 00**
Abstentions	**: 10**

1.2. Ordre du jour

Le chef d'établissement présente aux membres du CA l'ordre du jour.

2 – VIE MATERIELLE ET FINANCIERE

18h22 Arrivée de Mme Bénédicte Baudoin.

2.1 Compte financier de l'exercice 2022

M. CHATENET, agent comptable de l'établissement présente le compte financier 2022 en stipulant l'utilisation des crédits de chaque service et les résultats des services spéciaux positifs de 18 298,55€ ainsi que ceux du service général négatifs de 22 687,04€.
Les opérations d'investissement en capital ont représenté au total la somme de 34 880,06€ dont 27 574,06€ sur fonds propres.
Au 31 décembre 2022, l'établissement dispose de 196 jours de fonctionnement de fonds de roulement.
Le fond de roulement du lycée est estimé à 534 682,90€ avec une augmentation de 10 822,64€.
Voir les détails dans le document en pièce jointe.
Le conseil d'administration arrête le compte financier 2022 sans réserve à l'unanimité.

Votants	**: 17**
Pour	**: 17**
Contre	**: 00**
Abstentions	**: 00**

2.2 Affectation des résultats 2022

M.CHATENAY propose l'affectation des résultats 2022 selon la répartition suivante :

Service Général : - 22 687,04 €
Restauration et Hébergement : 18 298,55 €

Le conseil d'administration accepte à l'unanimité l'affectation des résultats 2022

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 00
Abstentions : 00

2.3 Prélèvement sur fonds de roulement

M. CHAIGNE propose deux décisions budgétaires modificatives par prélèvement du fonds de roulement pour financer la participation des accompagnateurs de nouveaux voyages pour un total de 2000€.

1000 € pour voyage à Paris le 9 juin 2023
1000 € pour un voyage stage surf sur l'île d'Oléron en première semaine de juillet 2023.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 00
Abstentions : 00

2.4 Conventions et contrats

Contrat de maintenance site internet

Le site internet de la cité scolaire a été actualisé en cours d'année afin qu'il soit plus accessible par les usagers.
Mila Weissweiler qui assurait déjà le suivi de l'ancien site internet, a proposé à l'établissement d'assurer la maintenance technique du nouveau site pendant 5 ans pour un montant annuel de 200 €.
L'établissement a aussi retenu l'option d'une intervention de 3h pour réaliser des modifications structurelles du site pour un tarif de 150 € par an.
Acceptation à l'unanimité.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 00
Abstentions : 00

2.5 Voyage à Paris

Présentation du voyage à Paris par Mme Baudoin.
Un voyage à Paris est organisé le 9 juin 2023 pour 78 élèves et 5 accompagnateurs.
Les élèves visiteront les monuments de Paris, le quartier d'Orsay et assisteront à une pièce au théâtre du palais royal.
Vote de la participation maximale des familles à 43 € par élève.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 00
Abstentions : 00

2.6 Stage surf

Un voyage sur l'île d'Oléron est organisé par l'établissement du 3 au 6 juillet 2023 et concernera 30 lycéens et 15 collégiens.
Des leçons de surf seront assurées pendant trois jours et sont prévues aussi des sorties à vélo.
Vote de la participation maximale des familles à 135 € par élève.
Acceptation d'un don de l'association sportive.

Votants	**: 17**
Pour	**: 17**
Contre	**: 00**
Abstentions	**: 00**

2.7 Bilan voyage en Grèce

Un voyage en Grèce a été organisé du 30 janvier au 4 février 2023 pour 31 lycéens et 8 collégiens.
Compte tenu du don du Foyer Socio-éducatif de 2 356 € grâce à l'organisation d'un loto, l'établissement remboursera 75 € sur les 490 € initialement demandés aux familles.
Vote de la participation maximale des familles à 415 € par élève
Acceptation d'un don du Foyer Socio-éducatif.
Acceptation d'un don de l'association Lecture et Culture
Acceptation de la participation financière du Collège Jean Moulin pour les 8 collégiens et les 2 accompagnateurs.

Votants	**: 17**
Pour	**: 17**
Contre	**: 00**
Abstentions	**: 00**

3 QUESTIONS DIVERSES

Pas de question diverse

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h12 .

L'Ordonnateur,
Fabien EPLE-DELCROIX

CITÉ SCOLAIRE Jean MOULIN
Le Proviseur
MONTMORILLON

Le secrétaire de séance,
David CHAIGNE